

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 55 (1917)
Heft: 14

Artikel: La carta de vin
Autor: Bliesson, Djan
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212980>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

guegni de l'autro côté dâi baragne de noutron paï et dessuvi lè dzein que lài sant, farâi-vo pas bin mî d'ître po coumeinef dâi dzein de tsi no, de Cossalle, de Penâ, dau Man, de Tiully, mîmameint de Biman se faut, mî que vo sèyi dâi bon Vaudois, et pu dâi bon Fribordzâi, âo bin dâi z'autro canton... Et pu, vo, lè gros, Waldemanne et lè z'autro précant, porquie volâi-vo tot coumandâ et tot maîtrèyi avoué voutrè *pleins pouvoirs* quemet vo lài dite. Sède-vo pas laissi io lè elli l'impoût fédérât que vo voudrâi bin refère tote lè z'annâi, et voutron impoût su lo taba. Lè quemet voutrâ conveinchon dau Gotâ que lài foudrâi âo diabllo. Et pu, na pas bailli voutrè pe balle bite, voutrè grôche z'armaille, âi z'étrandzi, gardâ lè por vo. Vo n'èin âi pas trau : gardâ voutrè modze tsi vo et medzi voutrou bûro vo mîmo.

Et quand ti elliau que l'étant que l'oïessant tote elliau boune parole, lè get lau pliorâvant et quand l'ant oïu oncora Nicolas que lau disâi : « Gardâ voutrè modze tsi vo et medzi voutrou bûro vo mîmo », n'ant pas mî pu lau teni, l'ant refè la paix et l'ant sounâ tote lè elliotse. La demeindze d'apri, ti lè menistre l'ant fè on pridzo su elli refrain : « Gardâ voutrè modze tsi vo et medzi voutrou bûro vo mîmo. » Et tote lè dzein l'ant bramâ : « Vive Nicolas de Flue ! Respect por li ! »

MARC A LOUIS.

A PROPOS DU GÉNÉRAL DE WEISS

L'AUTRE JOUR j'ai rencontré mon excellent ami Charles Jaton des Monts de Pully, l'éditeur d'un almanach qui ne manque pas de charme et dont nous feuilletions volontiers la collection. Il paraît — d'après ce qu'il m'a dit — que mes articles du *Conteur* au sujet de la révolution vaudoise contiennent une grave erreur. J'ai parlé du « belliqueux » de Weiss tandis qu'il fallait dire le « pacifique » de Weiss. Humilié, je suis retourné aux sources, parce qu'il est toujours préférable de tenir compte d'une objection et même de reconnaître qu'on s'est trompé. Vous devinez que je n'en ferai rien ! Que voulez-vous ! l'homme est ainsi fait que lorsque sa cervelle lui prépare une opinion, il veille sur celle-ci comme sur son être le plus cher et ne la lâche plus d'une semelle à moins que ce ne soit là son bon plaisir. Vous avez commis une gaffe ! Mais il y a mille moyens de démontrer que c'est une merveille.

Donc le général François-Rodolphe de Weiss fut un pacifique. Nous savions déjà qu'il faisait des vers, occupation peu révolutionnaire à moins que ce soient des lambes ou des Blasphèmes. Sauf erreur, le militaire auquel les Bernois confièrent la mission de... disons, pour rester dans la *Stimmung*, d'amadouer les Vaudois, avait écrit une chanson dont le motto équivalait à cette formule volontiers baillivale : « Où peut-on être mieux qu'ici ». F.-R. de Weiss était-il un pince-sans-rire ? Nous ne le pensons pas. Nous croyons plutôt qu'il était foncièrement gai et prêt à se fendre en quatre pour ne faire nulle peine, même légère, à personne. Quand on est doué d'un pareil tempérament, il y a beaucoup de chance pour être taxé d'homme sans principes par une meute de mécontents qui sont pour la manière forte. Et alors on essaie de sortir de son naturel. C'est peut-être l'accident qui est arrivé au brave de Weiss. Car enfin, de deux choses l'une, ou l'histoire est une blague ou c'est un fait. Oui ou non, avais-je le droit de dire le « belliqueux » de Weiss plutôt que le « pacifique » de Weiss ? Je ferai tout d'abord remarquer à mon ami Jaton qu'il y a une différence sensible entre « belliqueux » et « sanguinaire ». Oh ! si j'avais prétendu que ce sympathique noble Bernois fût en réalité un homme sans cœur, un soldat sans scrupules, et un amateur de combats à l'épée, c'eût été plus que de l'exagération, mais mon dessein n'était pas si

noir. Je faisais simplement allusion à une circonstance connue. Quand Berne vit que décidément les vaudois faisaient mine de ne plus vouloir se contenter des proclamations où on les adjurait en termes émus de rester fidèles à un gouvernement paternel qui avait construit de belles routes et avait offert à ses « sujets » une vie relativement facile ; quand Berne, dis-je, vit cela, il choisit l'un des siens pour faire entendre sa voix et ramener les égarés à la raison. Si vraiment de Weiss avait été un pacifique, est-ce qu'il aurait accepté une mission qu'il devait savoir toute militaire et non idyllique ! En tout cas les apparences furent contre lui. Il suffit, pour s'en convaincre, de relire les termes de la mise en demeure qu'il adressa de son quartier-général aux timides révolutionnaires :

« ..Vous répondrez sur vos têtes envers le souverain et envers ce peuple que vous dirigez si dangereusement, écrit-il le 17 janvier 1798 au Comité de Réunion, de toute part que vous pourriez prendre à cette entreprise (projet de s'emparer du château de Lausanne) et de toutes suites funestes qu'elle entraînerait probablement... »

Il est vrai que de Weiss « invite très amicalement » le Comité à ne le juger que sur « ses principes connus » et à se rappeler même « la bienveillance marquante de l'autorité externe » (la France) dont les Vaudois recherchent l'appui.

Louis Cassat répond au nom du Comité :

« Notre étonnement, M. le général, à la lecture de votre lettre, n'a pu être égalé que par notre indignation. Des menaces seront-elles donc toujours la réponse qu'obtiendront des réclamations aussi justes que modérées... Et c'est vous, M. le général, qui, du haut de votre donjon de Lucens, donnerez le signal du carnage et allumerez les flambeaux de la guerre civile ! »

Sous l'impression de cet échange de propos, nous avons en somme symbolisé l'esprit « belliqueux » — ne serait-ce pas un euphémisme — des Bernois en la personne de leur général qui, nous en convenons, eût préféré qu'on lui laissât la paix. Mais un militaire s'expose à de fâcheuses contradictions quand, après avoir courtisé les Muses, il ne connaît plus que le service de Mars.

Que le lecteur nous pardonne ce débat byzantin. On peut être admirateur de Ferdinand de Rovéra et de ses Mémoires et vivre dans la persuasion que le régime bernois ne fut à tout prendre pas si mauvais qu'on a voulu le dire, que les événements de 1798 ont fauché des illusions et non seulement apporté aux Vaudois leur indépendance ; mais que le général de Weiss ait été pacifique ou belliqueux, c'est maintenant le cadet de nos soucis. Voilà plus d'un siècle qu'il est parti du château de Lucens, et sans rancune, puisqu'il a eu chez nous, à Lausanne même, des descendants de joyeuse humeur.

L. MOGON.

REMEMBRANCES D'ANTAN

Bois de réglisse

Les souvenirs d'enfance ne s'effaçaient jamais.

UN des plaisirs les plus vifs des gamins de la seconde moitié du XIX^e siècle était de machouiller du *bois de réglisse*, soit *bois doux*. Ça ne coûtait pas cher ; pour cinq centimes, pour *cinq*, on pouvait s'en passer largement l'envie.

L'arbrisseau qui produit ce bois sucré croît dans l'Europe méridionale, mais on en trouve aussi chez nous : nous en connaissons des exemplaires dans des jardins d'Arrioules au district d'Yverdon et à Correvon au district de Moudon.

Mon ami Eugène qui est professeur de botanique, l'appelle *glycyrrhiza glabra*, les apothicaires le dénomment *radix léquiritiae* et nous autres gamins nous disions tout simplement : bois de *réguellisse*, de *rogallisse* ou encore de *régallisse*... parce qu'on s'en régalaient.

Comme les cure-dents, ça ne se mange pas, ça se suce, ça se mordille, ça se machouille, tant est si bien qu'au bout d'un certain temps, ce bois sucré mordillé, machouillé, tout en laissant dans la bouche une saveur sucrée des plus agréables, prend la forme d'un pinceau. Et ce pinceau nous le pourléchions avec componction. Quand nous étions rassasiés de savourer, nous mettions le bois en poche, avec nos *nîus*, à moins que nous ne le prissions, pour un moment, à un ami, car on avait toujours des amis quand on était l'heureux propriétaire d'un morceau de bois doux et l'on ne craignait pas la tuberculose par contagion, en est heureux temps.

Les enfants d'Arrioules et de Correvon mâchent le bois de réglisse à l'état frais et l'estiment d'autant meilleur qu'il ne leur coûte rien.

L'on sait que le jus de réglisse (le *Baredreck* de nos chers et fidèles Confédérés) n'est qu'une décoction concentrée de bois de réglisse.

On pouvait jadis s'offrir pour la modique somme de un centime pièce, des petits bâtonnets de jus.

Et ce jus de réglisse.

Faisait vraiment nos délices.

Mais je constate avec effroi, que comme M. Jourdain faisait de la prose, je fais un distique sans m'en apercevoir. C'est un avertissement pour moi qu'il est temps de mettre un point final à ma longue prose et vous m'excuserez, mon esprit, je veux dire mon jugement, a fait comme le reste, il a sensiblement baissé avec l'âge. Encore le temps de vous dire que si j'ai un moment lucide, je vous commettrai une nouvelle épître sur : *l'eau de jus* et je signe :

MÉRINE.

LA CARTA DE VIN.

Velâ-lé-Voiggnô, mars 1917.

A ces monsus d'âo *Conteur Vaudois*.

L'ai ya adi daô pliési à liaîne-lé z'histoires in-patoï que vo no racontâdè totè-lé senannès din voutron papai, et surtôt ch'aque dé Mane à Louis.

Ora, deçando passa, in dèvezin d'ai cartè-que l'ai ya et cliace que foudrâi, Marc à Louis n'a pas aoblâi ch'aque d'âo vin ! Et bin ! praô sâ que n'arai jamé peinsa d'ître asse vito atiuta, kâ ye vo z'invoûo inque, por vo la monâi, et à Marc assebin, oana carta dé vin qua noutrè z'autorità dè Velâ-lé-Voiggnô, vignam, d'établî por la mettre in route aô mai d'avril que vint, et que fâ que tzacon, du lou taupi tant qu'âo menistre, mîmameint lou sindique, ne porrant baîre aô cabaret dé coumouna, que dou déci per dzo, sauf la demeindze que l'aram, drai à dou yadzo traî déci, kâ foudra bin que passèiant laî tin, tandu que laô fenné saran in train dé barjaquâ in bèvevin lou thé, ôbin lou café à l'idie, cein suerô !

Ora, n'allâ pâ dere que lé mé-que vo z'è tot cein raconta, on m'è farai passa por on redzipet ! A vô revaîre, a on outro yadzo !

Djan Bliesson.

La *carte de vin* à laquelle fait allusion notre correspondant et dont il a bien voulu nous envoyer un exemplaire, porte, comme entête, « l'écusson vaudois, à gauche, et, à droite, les mots :

Carte de vin blanc pour une personne.

Nom (ici le nom du titulaire).

Au-dessous, deux coupons de trois décilitres chacun, pour le dimanche ; puis six autres coupons de deux décilitres chacun, pour les six autres jours de la semaine.

Bien des personnes, sans doute, en auront reçu dimanche un exemplaire.

C'était le 1^{er} avril.

KYRIELLES

V

Pour mettre un terme à la série des kyrielles car il faut une fin à tout, on voici quelques-unes